

Madame DE ROCHE Marie
le château Durieux 4 -
9. Boulevard des Côtes
43100. AIX LES BAINS
TEL: 0975968028
PORT: 07 71 08 16 98
Mail: toupietatal@hotmail.fr

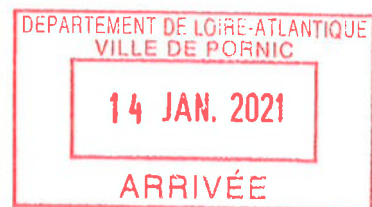
Monsieur BIOTTEAU Roger
22. Avenue du Parc
Du Grand-Blottereau
44300 - NANTES
TEL: 0240491827
PORT: 06 31 66 17 93
Mail: Jane.biotteau@sp.fr

OBJET: Modification N°4
Plan local d'urbanisme
VILLE DE PORNIC

- PARCELLE: REF 177AY328
"LES FOSSES"

Monsieur Jany CARHER
Commissaire enquêteur
à la Mairie de PORNIC
RUE FERNAND DE MUN
BR 1409
44210 - PORNIC

Nantes le 10 Janvier 2021



Monsieur le commissaire enquêteur,

Le courrier qui en théorie n'a pas lieu d'être, concerne la parcelle désignée ci-dessus; cette parcelle située en zone UBa, de 1443 M² autorisée à la construction à but commercial sur une superficie de 450 M² à 50 M de l'axe de la route bleue comme en témoignent les imprimés joints, en font autorité et justifient sa validité et son utilisation à bâtir.

Néanmoins je voudrais attirer votre attention sur les refus successifs du service de l'urbanisme, en l'occurrence monsieur Barbe et madame Sécher représentés par monsieur le Maire Jean-Michel BAARD dont nombre de courriers lui ont été adressés sur ce sujet, à autoriser les permis de construire sur ce terrain quel qu'en soit les projets.

ces refus évoqués n'ont pas de raisons évidentes sur un apport de circulation supplémentaire et n'est pas entendable sur la demande déposée par M^r Rouault prévoyant un local pour dépôt de matériel à titre personnel....

Monsieur le commissaire, comment admettre cette situation alors qu'il a été délibéré sur les parcelles N^o 317, mitoyenne et 315 un permis de construire pour l'établissement "D'orthopédie Médicale de Retz" au bénéfice de Monsieur CLAVIER, dans un but d'agrandissement.

Il est surprenant que cette activité implantée auparavant dans la zone commerciale de l'Europe aux Terres-Jarriès se retrouve seule sur ce secteur tout en justifiant notre recours.

Sûrement que Monsieur CLAVIER avait d'autres atouts à faire valoir que ceux de nos potentiels acquéreurs...

Cet état de faits contredit malgré tout les mobiles de circulation évoqués précédemment puisque cette entreprise génère un flot circulatoire non négligeable de personnel, de livraisons, d'enlèvements et bien sûr de clientèle;

Nous ne venons en rien tout cela, ce n'est que constatations de faits et d'applications de mesures divergentes.

Comment admettre, comment comprendre ces décisions alors que la rue de la mutualité est bordée

d'habitations et accueille même une crèche avant l'intersection de la route de St-Père en Retz, alors qu'il nous a également été refusé un projet de "petite école" !...

Alors bien sûr que l'on peut nous opposer toutes définitions contraires mais seulement dans la mesure où l'on fait preuve de justice et d'impartialité avec la cohérence nécessaire.

En tout état de cause et dans nôtre bon droit vous en conviendrez cette parcelle demeure constructible et continuons de la proposer à la vente.

Monsieur le commissaire enquêteur, cette modification N°4 du PLU doit tenir compte et reconnaître ces annotations, les prendre en considération pour une équité entre citoyens reconnue par le courrier joint du 24 Août 2018, paraphé et signé de Monsieur le Maire Jean-Michel BRAAD.

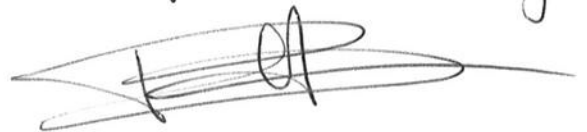
Nous restons à vôtre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous remercier de l'intérêt que vous voudrez bien apporter à nôtre requête.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Mary DE ROCHE



Monsieur Biotteau Roger





Ville de Pornic

Direction de
l'Aménagement du
Territoire

Pornic, le 24 août 2016

Le Maire

à

M. et Mme BIOTTEAU
22 avenue du Parc du Grand Blottereau
44000 NANTES

Dossier suivi par: Claire SARRAZIN
☎ 02.40.82.31.11

N/Réf. : JMB/CS/ASB - 2016/101

OBJET : Renseignements sur des terrains aux Fosses et au Fief Piron

Madame, Monsieur,

Dans la continuité de l'entretien que vous avez eu le 18 août dernier avec notre directrice de l'aménagement du territoire, je vous prie de trouver ci-après les renseignements complémentaires suivants :

○ Parcelle 177 AY 328 – Les Fosses

Le coefficient d'emprise au sol, en zone UBa, est de 40% et se calcule par rapport à la totalité de la parcelle, permettant l'occupation d'une construction sur une surface maximum de 578 m². Du fait de l'application de la marge de recul de la Route Bleue (50 m à partir de l'axe pour les bâtiments d'activité), et du fait du recul imposé de 5 m par rapport à l'alignement du chemin de La Mutualité, l'emprise maximale de la construction serait ramenée à environ 450 m².

○ Parcelle 177 AZ 30 – Le Fief Piron

Cette parcelle, également en zone UBa, est soumise au même coefficient d'emprise au sol. Cependant, la marge de recul de 50 m ne dégage presque pas de superficie utilisable.

Vous trouverez deux plans en pièce jointe, pour chacune de ces parcelles, faisant figurant le recul des 50 m.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Jean-Michel BRARD

PJ : plans des parcelles

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Departement :

44

Commune :

PORNIC (131)

Section : AY01

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'edition : 1/1000

Date de l'edition : 15-11-2004

Numéro d'ordre du registre de constatation des droits: **R296**

Cachet du service d'origine

CENTRE DES IMPOTS FONCIER DE PORNIC

3, rue Jean Sarrment
44270 PORNIC

Tel : 02 53 64 05 28

Service du Cadastre

Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé à la date du :

A PORNIC

Le 15.11.04
B BACONNAIS

Baconnaix

